



TEXTE COORDONNE DU PROJET DE LOI

Projet de loi relative à l'octroi d'une dotation annuelle à la Commission de surveillance du secteur financier

Article unique. A partir de l'année budgétaire ~~2025~~ 2026, une dotation annuelle à charge du budget de l'Etat d'un montant de 20 000 000 euros est versée au profit de la Commission de surveillance du secteur financier.